

Séjour Découverte à Noirmoutier

Du 7 au 16 juillet 2020

26 enfants 8-11 ans



Le projet éducatif municipal

La municipalité de Fontenay-sous-Bois met au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La Caisse des Ecoles de Fontenay-sous-Bois, établissement public communal, est en charge de l'organisation et de la gestion des activités périscolaires de la commune. Ses orientations et ses actions sont définies par son comité d'administration composé de membres désignés du conseil municipal, de membres élus par les usagers et personnalités désignées. Ces dernières s'inscrivent de façon complémentaire dans le sens des orientations et de la politique de la ville, finalités et des valeurs du projet éducatif municipal.

En ce sens, la Caisse des Ecoles développe les « politiques publiques » en direction des populations « scolaires enfants et jeunes » de la ville de Fontenay-sous-Bois. Elle définit et organise avec ses services les ressources nécessaires à la mise en œuvre cohérente des différents projets et actions.

La Caisse des Ecoles est l'organisateur pour la ville de Fontenay-sous-Bois des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) regroupant les accueils de loisirs, les mini séjours, les séjours vacances. Elle inscrit ses actions dans une démarche visant à défendre et promouvoir les activités de loisirs éducatifs et le droit aux vacances pour tous. Elle détermine et finance ses projets.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Caisse des Ecoles. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans le cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le projet éducatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire
- L'action contre les inégalités sociales
- L'accompagnement à la fonction parentale
- L'éducation à la citoyenneté

Notre démarche pédagogique

Afin de répondre au projet éducatif municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique communs à l'ensemble des agents, qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Notre démarche s'appuie sur sept principes :

- L'intérêt éducatif de chacune de nos actions
- Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- Promouvoir le vivre ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- Permettre aux enfants d'être acteurs et auteurs de leurs vacances
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie.

Objectifs du séjour

La valeur éducative principale de ce séjour s'articule autour de la découverte de l'environnement de Noirmoutier au travers des activités sportives, artistiques et environnementales.

Les objectifs pédagogiques du séjour sont les suivant :

- L'épanouissement de l'enfant à travers le jeu, la découverte et l'apprentissage sur différentes thématiques culturelles et environnementales.
- L'autonomie progressive des jeunes lors du séjour.
- Le respect et l'ouverture aux autres.

L'application de ces axes pédagogiques se fera dans un cadre laïque. Les différentes activités proposées tout au long du séjour, ainsi que tous les temps informels (vie quotidienne, repas, temps calmes, etc...) tendront à atteindre ces objectifs.

Présentation du séjour

Le centre de Noirmoutier-le-Vieil

L'accueil collectif sera implanté dans une structure en pension complète à Noirmoutier-le-Vieil. La structure se compose de deux bâtiments permettant un hébergement en chambres collectives de 4 enfants, également d'un réfectoire, d'un office, de deux salles d'activité et d'une petite cour. Le centre est proche d'une plage (où la baignade est autorisée) et des forêts.

Occupée dès la Préhistoire, l'île d'Her ou Hero, devenue Noirmoutier, est connue pour son sel. En proie aux raids des vikings, elle fut pourvue de fortifications élevées par les seigneurs de la Garnache et d'un château. Les Hollandais construisirent les premiers marais salants au cours de l'Ancien régime. Ce riche patrimoine culturel et naturel sera un cadre idéal au projet d'animation et à la découverte culturelle des enfants.

Photo 1: La cour du centre



Photo 2: chambre avec 4 lits



Photo 3: Le réfectoire



Photo 4: Une des nombreuses plages auxquelles nous aurons accès

Les activités

Elles seront mises en place et menées par l'équipe d'animation que ce soit en petit groupe ou en groupe entier selon chaque activité.

Les activités seront diverses et variées : grand jeux, activités manuelles, activités sportives, sorties « natures » (c'est-à-dire pêche à pied, visite des marais salants, randonnées le long du sentier côtier) et bien évidemment des temps de baignades seront mis en place tout au long du séjour.

Suite aux conséquences du Covid19 nous travaillons sur place avec l'équipe d'animation et nos partenaires pour organiser au mieux la mise en place des activités dans le cadre de la réglementation.

Présentation de l'équipe

Directeur : David

Animateur Assistant sanitaire : Hugo

Animatrice surveillante de baignade : Manon

Animateurs/trices :

- Jeremy
- Elise
- Margot

En plus de l'équipe pédagogique, la préparation des repas et l'entretien des locaux sera assurés par du personnel technique.

Le transport

A l'aller les enfants seront accueillis par l'équipe d'animation le 7 juillet 2020 à partir de 9 h00 à l'école R.Rolland.

Le départ du groupe est prévu pour 9h30 en car afin de se rendre à la gare de Paris Montparnasse.

S'en suivra un trajet en train à destination de Nantes puis de nouveau un transport en car jusqu'au centre de Noirmoutier (arrivée prévue vers 17h00).

Le retour se fera en sens inverse avec une arrivée à l'école R.Rolland prévue à 21h le 16 juillet 2020.

N.B. : un pic-nic sera fourni par la caisse des écoles pour les trajets aller et retour.

En cas de besoin nous disposons d'un minibus qui nous servira pour se déplacer lors du séjour.



Présentation d'une journée type

7h00 – 8h30 : Réveil échelonné (avec une salle de réveil)
8h00 – 9h00 : Petit déjeuner
9h00 – 9h30 : Habillage, lavage de dents, rangement des chambres
9h30 – 10h00 : temps d'échange et présentation des activités
10h00 – 11h55 : Activités
12h00 – 13h00 : Repas
13h00 – 14h00 : Temps calme : lecture, sieste, petites activités calmes
14h00 – 17h00 : Activités
16h30 : Goûter
17h00 – 18h00 : temps informel / temps libre / jeux extérieurs.
18h00 – 19h00: Douche
19h00 – 20h00: Repas
20h00 – 21h00 : Veillée / coucher échelonné

Les heures de lever et de coucher

Dans la mesure du possible, les heures de lever et coucher des enfants seront adaptées en fonction du rythme de chaque enfant. Une salle de réveil pourra être aménagée le matin pour permettre aux enfants se levant tôt d'avoir accès à une salle d'activités calme en attendant que tout le monde soit levé et que le petit déjeuner soit prêt. La même chose sera établie le soir, les enfants souhaitant se coucher tôt pourront aller dans leur chambre plus tôt et des veillées seront proposées aux enfants voulant faire une activité le soir.

Les repas

Les repas se prendront principalement dans le réfectoire du centre. Néanmoins, des repas extérieurs (pique-nique, etc...) pourront être aménagés. Les régimes, allergies, et choix alimentaires des enfants seront respectés et des alternatives seront proposées à chaque repas pour ces derniers.

Respect du protocole sanitaire

Les responsables légaux du mineur seront invités à **prendre sa température avant le départ** pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.

COVID 19 : informations à retenir

(Ceci est une synthèse non exhaustive des recommandations gouvernementales)

Trois principes guident l'organisation des séjours en cette période de crise sanitaire :
Sécurité, Contrôle et traçabilité.

Des **affichagees** seront présents dans les différents espaces et lieux de vie de la structure.

Gestes barrières et le mètre de distanciation sont applicables tout le temps avec adaptation pour les transports et la restauration

Distanciation

1 M tout le temps

Fonctionnement en sous-groupe pendant toute la durée du séjour avec limitation des interactions entre les sous-groupes.

Port du masque

Obligatoire pour les encadrants et toute personne en présence des mineurs si moins d'1 M

N'est pas requis sur le centre pour les mineurs de moins de 11 ans sauf en cas de symptômes d'infection, et s'il y a moins d'1M de distance entre deux mineurs.

A partir de 11 ans, port du masque obligatoire lors des déplacements vers les lieux de restauration, d'activité et en sortie à l'extérieur.

Les masques jetables sont fournis par la Caisse des Écoles pour la durée du séjour.

Locaux

Entretien réalisé une fois par jour au minimum des locaux et objets fréquemment touchés (poignées, surfaces, sols)

Fenêtres des locaux et des chambrées maintenues ouvertes le plus souvent possible pour favoriser la circulation de l'air.

Hygiène des mains

Tous les points d'eau seront équipés de savon et de serviette à usage unique.

Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront présents dans toutes les salles d'activités et pourront être utilisés sous le contrôle d'un membre de l'équipe.

Le lavage des mains à l'eau et au savon devra durer au minimum 30 secondes.

Avant et après chaque activité et repas.

Transports

Port du masque obligatoire si la distanciation de 1 M n'est pas possible pour les enfants de 11 ans et plus (minibus, autocar, train).

Minibus nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation.

Port du masque obligatoire pour le chauffeur et les accompagnants.

Hébergement

Distance minimale d'1 M entre chaque lit.
Lit superposé autorisé en tête-bêche.

Restauration

Affichage des mesures d'hygiène et des gestes barrières.
Désinfection des tables et des chaises avant et après chaque repas
Lavage des mains au savon et à l'eau avant et après le repas.
Service à l'assiette et panier repas individuel lors des pique-niques.
Distanciation d'1 M entre chaque table.

Activités

Activités intérieures et extérieures majoritairement en sous-groupes.
Désinfection du matériel (ballon, livre, jeu, crayons, etc.) au moins une fois par jour ou mise en isolement 24h.
Lavage des mains avant et après l'activité.

Intervenants extérieurs

Admis ponctuellement dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Le linge et affaires personnels

Linge et trousseau

Il est important de bien **marquer le linge**. Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements. De même, ils peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est suffisant. Une lessive sera organisée durant le séjour.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre de vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique «Découvrir les séjours»), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

En début et fin de séjour chaque enfant effectuera sous la supervision d'un animateur/trice un inventaire de son trousseau.

A Prévoir

- des chaussures pour aller dans l'eau (craux coupants au fond de l'eau)
- des chaussures de randonnée (des trajets de quelques kilomètres sont prévus)
- un k-way s'il pleut
- une casquette ou chapeau
- crème solaire
- optionnel : lunette de soleil
- une gourde d'eau si possible d'une contenance minimale de 75cL.

La gestion du linge

Suivant les habitudes et les besoins des enfants, ils pourront gérer leur linge en autonomie ou avec l'aide d'un animateur ou d'une animatrice, avec prise en considération si nécessaire de l'avis des parents sur l'autonomie de l'enfant sur la gestion de son linge.

Les animateurs et animatrices dans tous les cas s'assureront que les enfants changent régulièrement de vêtements et de sous-vêtements, et assureront le lavage des vêtements si besoin.

L'argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 10 euros pour les enfants de 8 à 11 ans.

Cet argent est à remettre au responsable de convoyage au départ dans une enveloppe au nom de l'enfant. Un animateur référent de l'argent de poche sera désigné au début du séjour.

Le téléphone portable

L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé pour les enfants lors de ce séjour. Cependant, nous autoriserons le temps du trajet aller et retour les enfants à utiliser leur téléphone s'ils en possèdent un. Une fois sur place, les téléphones seront récupérés par le directeur, mis sous clef puis restitués à la fin du séjour.

Objets personnels

Ils sont **déconseillés** et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Traitements médicaux et visite chez le médecin

Si votre enfant a un traitement pendant le séjour, vous devez le confier à un L'animateur assistant sanitaire le jour du départ dans une poche plastique au nom de l'enfant accompagnée de l'ordonnance.

Les traitements homéopathiques, habituellement pris sans ordonnance, devront également faire l'objet d'une ordonnance pour pouvoir être délivrés durant le séjour.

Sans ordonnance, nous ne pourrions pas donner le traitement à l'enfant.

En cas de visite chez le médecin, les frais seront à votre charge mais avancés par la Caisse des Ecoles et vous serez prévenus par téléphone.

Communication avec les familles

Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégié pendant le séjour. Ainsi les enfants enverront, si possible, un courrier aux parents. Nous conseillons aux parents de joindre une enveloppe adressée et timbrée.

Très attendus aussi par les enfants/jeunes, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour.

Centre de voile FOL 85 Le Vieil
85 330 Noirmoutier-en-l'Île

L'E- communication :

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois, rubrique < **Accéder au blog des séjours / Albums photos**>

Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier et/ou transmises au départ du séjour.

Le séjour se déroulant dans une zone où internet est en bas débit, nous ferons notre possible pour alimenter au quotidien le blog de nouvelles et de photos.

Afin de rendre les enfants plus acteurs de leur séjour, les enfants alimenteront eux-mêmes le blog sous supervision d'un animateur référent.

En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Caisse des Ecoles de la mairie de Fontenay-sous-Bois. Si durant le séjour votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident,...) ou si un problème survenait, la direction de séjour contactera directement les parents concernés.

Caisse des écoles
01.49.74.74.09
cde@fontenay-sous-bois.fr